



SEANCE DU 2 JUILLET 2024

COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

L'an deux mil vingt-quatre, le deux juillet, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le vingt-six juin s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM GAROT Rémi, BEAUMONT David et COUËTOUX DU TERTRE Christophe adjoints,
MMES BARBE Viorika GUINEHEUX, CHAUDET Denise, Estelle, PRAMPART Maryline et MM. BOITTIN Etienne et HOUTIN Jean-Christophe

Etaient excusés : M AUBERT Hervé

Formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Municipal a désigné M HOUTIN Jean-Christophe conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11
 Quorum 06
 Présents 10
 Votants 11

Approbation du compte-rendu de la réunion 28 mai 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 28/05/2024.

Ordre du jour

- Partenariat avec AXA pour la mise en place du contrat santé population ;
- Frais de scolarité commune de COSSE-LE-VIVIEN.

Questions diverses :

- Aménagement du bourg : rediscussion suite présentation TECAM ;
- Aménagement de l'Etang ;
- Compte-rendu de la journée du 15 juin ;
- Mise à disposition du city stade et inauguration.

- **Partenariat avec AXA pour la mise en place du contrat santé population**

La décision est reportée et le sujet sera de nouveau discuté lors de la prochaine réunion en septembre.

- **Délib 2024-07-01 : Frais de scolarité commune de COSSE-LE-VIVIEN**

Vu la convention de contribution aux frais de scolarisation signée le 06/09/2019,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par la commune de COSSE-LE-VIVIEN en vue de participer aux frais de fonctionnement pour 20 enfants domiciliés sur la commune et scolarisés à COSSE-LE-VIVIEN 5 à l'Ecole SAINTE-MARIE et 15 à l'Ecole JEAN JAURES.

La Participation est de 1 872,04€ (2.082,51 € l'année passée) pour un élève de maternelle et de 539,16€ (contre 590,81€ l'an passé) pour ceux en élémentaire. 8 sont en maternelle soit $8 \times 1\,872.04\text{€} = 14\,976,32\text{€}$ et 12 en élémentaire soit $12 \times 539,16\text{€} = 6\,469,92\text{€}$. Le total de la participation s'élève à 21 446,24€ (contre 26.733,20 € l'an passé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué, à l'unanimité des membres présents

Accepte de participer aux frais de fonctionnement au titre de l'année scolaire **2023/2024 pour un montant total de 21 446,24€.**

- **Délib 2024-05-02 : Frais scolarité commune de CRAON 2023-2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par la commune de CRAON en vue de participer aux frais de fonctionnement pour 8 enfants domiciliés dans la commune et scolarisés à CRAON pour un montant total de 6 466.30€.

La participation par élèves est de 899.15€ pour les ULIS (2 enfants), de 431 € pour les élèves en élémentaires (4 enfants) et de 1 472€ pour les enfants en maternelle (2 concernés).

(La Participation en 2022/2023 était de 3 834.21€. La participation par élèves est de 847,07€ pour les ULIS (3 enfants) et de 431 € pour les élèves en élémentaires (3 enfants)).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué, à l'unanimité des membres présents

Accepte de participer aux frais de fonctionnement au titre de l'année scolaire **2023/2024 pour un montant total de 6 466.30€.**

Questions diverses :

- Aménagement du bourg : rediscution suite présentation TECAM ;

Le chiffrage donné par la société Tecam est d'environ 500 000€ HT.

Ce budget n'est pas supportable pour la commune. Un budget maximum de 250 000€ doit être envisagé.

Nous avons eu le retour du service assainissement de la CCPC : le réseau est en bonne état pour le bas du bourg.

Il faut faire ce qui est urgent et axé principalement sur la sécurité : bateau au niveau du café et devant le café, aménager uniquement la rue principale jusqu'à la mairie, prévoir un rétrécissement au niveau de la mairie et prévoir du budget pour un parti du lotissement.

- Aménagement de l'Étang ;

La parole est donnée à Rémi GAROT. Le terrain est prêt. Les poteaux sont faits il reste juste à les affuter. Il faudrait prévoir fin août début septembre, si la météo le permet, de continuer les travaux à savoir enfoncer les poteaux et mettre les fagots.

- Compte-rendu de la journée du 15 juin ;

La parole est donnée à Estelle GUINEHEUX. Malheureusement la météo a été mauvaise. 49 équipes étaient inscrites dont 3 équipes de la commune. Les retours ont été très positifs. Les jeux de Craon vont être sans doute réitérés dans 2 ans lors des 40 ans de la Rincerie. Pour cela il faudra obtenir un minimum de subventions.

- Mise à disposition du city stade et inauguration.

La fin des travaux : le 07/06/2024.

Rapport sécurité : le 24/06/2024 donnant autorisation d'utiliser le site.

Une conférence de presse a été organisée.

- Dépôt sauvage dans les poubelles près de la Baronnerie
- Nouvel accès à la déchetterie

Heure de fin de réunion : 22h

Proposition de date du prochain conseil : le mardi 17 septembre 2024 à 20h00 à la salle Benjamin Anger

Le secrétaire de séance
HOUTIN Jean-Christophe

Le Maire
Gérard LECOT